



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Pollution lumineuse des serres éclairées

Question écrite n° 24975

### Texte de la question

M. Bastien Lachaud interroge Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur la pollution lumineuse que provoque la culture de tomates sous serre, particulièrement en Bretagne. La tomate est le légume le plus consommé des français. En termes d'activités, la Bretagne se classe première région de France, avec environ 30 % des tomates françaises produites sur ce territoire par an. En 2018, cela correspond à 169 500 tonnes de tomates destinées à la vente. Selon un document disponible sur le site [agriculture.gouv.fr](http://agriculture.gouv.fr), Agreste Bretagne - les cahiers régionaux de juillet 2014, « la production de tomates, essentiellement sous serres, ne cesse de croître depuis 20 ans, du fait de surfaces plus conséquentes mais également de rendements de plus en plus élevés (4 fois plus en 20 ans). En 2013, 218 000 tonnes ont été produites dans la région ». Il faut se focaliser sur l'indication du mode de production « essentiellement sous serres ». Ce type de culture de tomates, dans des serres chauffées et éclairées par des ampoules LED, même la nuit, les habitants de la Chapelle-des-Fougeretz, en Ile-et-Vilaine le connaissent bien, puisqu'il finit par nuire au repos nocturne. Si l'éclairage artificiel favorise la croissance des tomates, il est la cause d'une importante pollution lumineuse dans les campagnes jouxtant la Chapelle-des-Fougeretz. Un article de Libération en date du 2 juin 2019 montre à voir des images impressionnantes. La nuit, le ciel prend des couleurs apocalyptiques de rose ou de jaune, parfois des deux, et le contour des maisons se détache sur ce fond artificiel. Selon un spécialiste interrogé par France info, dont le nom n'est pas fourni, l'intensité lumineuse des serres en question serait 56 fois plus importante que le centre-ville de Rennes. Les impacts de cette illumination de nuits bretonnes sont catastrophiques sur la biodiversité. Elle perturbe la floraison des arbres, tue les insectes, les oiseaux migrateurs ont des difficultés à se repérer avec les étoiles, les élevages aux alentours, notamment de vaches, sont perturbés. Les oiseaux chantent en continu lors de ces fausses nuits, pensant que le jour pointe. Ce bruit gêne les riverains pour dormir, et s'ajoute à la lumière forte qui éclaire l'intérieur des maisons. Des habitants vont même jusqu'à vendre leur maison pour fuir cet enfer. Le préjudice de cette agriculture intensive de tomates est donc multiple : préjudice subi par la nature en général et par les hommes, les animaux et la terre en particulier. Les intérêts économiques ne peuvent supplanter l'intérêt écologique. Il convient d'accompagner les producteurs pour leur donner les moyens d'une agriculture respectueuse de l'écosystème, biologique et paysanne. Il lui demande donc ce qu'elle compte faire pour faire cesser la culture des tomates en serres par rayonnements lumineux permanents, changer le modèle de production agricole, et engager la transition écologique de façon planifiée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bastien Lachaud](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (6<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24975

**Rubrique :** Pollution

**Ministère interrogé :** [Transition écologique et solidaire](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 décembre 2019](#), page 10477

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)